

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réunion du 10 février 2020
à l'Hôtel du Département**

La séance est ouverte à 12h27 sous la présidence de M. Frédéric BIERRY.

Présents :

Vice-président(e)s :

M. FISCHER, Mme MULLER-BRONN, M. BERTRAND, Mme LEHMANN, M. MAURER, M. MEYER, Mme JURDANT-PFEIFFER, M. BURGER, Mme DILIGENT, M. BAUER, Mme DOLLINGER, M. WOLF,

Autres Conseillers départementaux :

Mme ALFANO, Mme BEY, Mme BUFFET, M. CARBIENER, M. ELKOUBY, Mme ERNST, Mme GRAEF-ECKERT, Mme GREIGERT, M. HEINTZ, M. HOERLE, Mme HOLDERITH, M. HOMMEL, Mme JEANPERT, Mme JUNG, Mme KEMPF, Mme KOCHERT, Mme LE TALLEC, Mme MARAJO-GUTHMULLER, Mme PFERSDORFF, M. SCHULTZ, M. SENE, M. SUBLON, Mme THOMAS, Mme DELATTRE, Mme WOLFHUGEL, M. ZAEGEL, M. MATT.

Administration :

Mme Delphine JOLY, directrice générale des services du Département

Mme Myriam STENGER, cheffe de cabinet

M. Emmanuel ABELA et M. Alexandre RUF, collaborateurs de Cabinet

Mme Rachel LE GUERER-VERGER et M. Maxime JORAND, conseillers du Président

M. Jean-Philippe CALI, secrétaire général

M. Thierry PICHON, directeur général adjoint en charge des affaires institutionnelles européennes et transfrontalières

M. Guillaume KLEINPETER, directeur général adjoint en charge de la stratégie territoriale et partenariale

Mme Sabine GORKIEWICZ, M. Francis KLEIN et M. Laurent KRACKENBERGER, délégués de la direction générale en territoire

Mme Caroline LEVY, directrice des relations publiques

Mme Bénédicte AUTIER, Mme Lucie ACKER, M. Emmanuel BASTIAN, Mme Estelle BURGUN, M. Marc EWALD, M. Olivier MÉROT, M. Mickaël NIESS, directeurs de mission

Mme Sylvie LAMORLETTE, directrice mission appui au pilotage

M. Boris SCHRUOFFENEGER, directeur de la communication

M. Vincent BETTER, directeur des finances et de la commande publique

M. Jean MUCKENSTURM, directeur des assemblées et des affaires juridiques

M. Mathieu PLESIAT, collaborateur de la direction générale des services

Mmes Isabelle BURCKEL, Marie VACHEY, Suheda USTA, Laura MOLISANI et Funda DONER, direction des assemblées et des affaires juridiques

M. Vincent FROEHLICHER, directeur général de l'ADIRA

M. Marc LEVY, directeur général de l'ADT

Excusé(s) avec pouvoir :

Mme Michèle ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER)
M. André ERBS (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)

Excusé(s) :

M. Mathieu CAHN

Absent(s) :

M. Vincent DEBES

◆ DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT

En application de l'article 18 du règlement intérieur du Conseil départemental, le président demande aux membres de l'Assemblée d'indiquer parmi les quatre-vingt-six rapports inscrits à l'ordre du jour, ceux à propos desquels ils souhaitent intervenir.

Quatre rapports (N° CD/2020/**002, 003, 004, 007**) sont « réservés » pour faire l'objet de débat avant leur vote.

Les trois rapports (N° CD/2020/**001, 005, 006**) sont traités en début de séance selon la procédure de « vote sans discussion » et sont mis aux voix, après lecture de leur intitulé.

*
* *

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

Rapports adoptés sans discussion, par ordre de passage : N° CD/2020/001, 005, 006.

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Michèle ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER)
M. André ERBS (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)

Excusé :

M. Mathieu CAHN

Absents :

M. Vincent DEBES

CD/2020/001 - 020 - Services supports
Convention de partenariat entre le club vosgien et le
Département du Bas-Rhin

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département et le club vosgien relative aux modalités de transmission et d'utilisation des tracés des sentiers de randonnées entretenus par le club vosgien ;
- autorise le Président du Conseil Départemental à signer la convention de partenariat à conclure entre le Département et le club vosgien ;

- donne délégation de compétence à la Commission Permanente du Conseil Départemental pour approuver la conclusion, la modification et la résiliation des conventions portant sur les modalités de collaboration entre le Département et le club vosgien.

Adopté à l'unanimité

CD/2020/005 - 020 - Services supports
Proposition de mise en place de deux conventions entre le
Département et l'Eurométropole de STRASBOURG portant sur un
cadre de collaboration autour des données géographiques et sur
un partenariat concernant le plan cadastral napoléonien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de conclure une convention cadre avec l'Eurométropole visant à définir les modalités de collaboration concernant l'échange et la transmission de données géographiques de référence ou métier, de la transmission de produits dérivés et de services rendus en lien avec le traitement de données géographiques ;
- approuve les termes ci-joints du projet de convention cadre de collaboration autour des données géographiques et des produits cartographiques entre le Département et l'Eurométropole de Strasbourg pour une durée de 5 ans à titre gratuit pour une durée reconductible tacitement ;
- autorise le Président du Conseil Départemental à signer la convention cadre de collaboration autour des données géographiques et des produits cartographiques ;
- donne délégation de compétence à la commission permanente du Conseil Départemental pour approuver la conclusion, la modification et la résiliation des conventions portant sur des données (échange, partage, transmission) à conclure entre le Département et des tiers publics ou privés.

- décide de conclure un partenariat avec l'Eurométropole visant à échanger des données issues du programme de numérisation des planches du cadastre napoléonien conservées par les Archives départementales ;
- décide d'exonérer l'Eurométropole du paiement des frais de fourniture, fixés à 955 € par les tarifs en vigueur, des données mises à disposition, au regard du partenariat mis en place et des contreparties concédées par l'Eurométropole ;

- approuve en conséquence la convention de partenariat à conclure entre le Département et l'Eurométropole jointe en annexe ;

- autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention ;

- délègue, en application de l'article L.3211-2 5° du Code général des collectivités territoriales et sans préjudice de son pouvoir de vote annuel des tarifs de fourniture et de réutilisation des informations publiques détenues par les Archives départementales du Bas-Rhin, au Président du Conseil départemental du Bas-Rhin le pouvoir d'exonérer en cours d'année, si nécessaire et pour un motif concourant à la satisfaction de l'intérêt général, une personne publique ou privée, physique ou morale, des frais de fourniture d'informations publiques détenues par les Archives départementales.

Adopté à l'unanimité

CD/2020/006 - 040 - Ressources humaines
Proposition de prise en charge des cotisations ordinaires des agents du Département qui en relèvent

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de prendre en charge les cotisations ordinaires annuelles versées par les métiers relevant d'un ordre professionnel et exerçant au sein du Département ;

- valide l'inscription de la dépense au budget principal 2020 et sur les exercices suivants au chapitre 011.

Adopté à l'unanimité

*
* *

Rapports appelés par ordre de passage : N° CD/2020/002, 003, 004, 007.

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Michèle ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER)
M. André ERBS (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)

Excusé :

M. Mathieu CAHN

CD/2020/002 - 615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale
Proposition d'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Eurodistrict Région Freiburg Centre et Sud Alsace à l'occasion de sa structuration en GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale)

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver l'adhésion du Département du Bas-Rhin au GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) Eurodistrict Région Freiburg - Centre et Sud Alsace ;

- d'approuver le projet de convention de création du GECT, ainsi que le projet de statuts du GECT, annexés à la présente délibération ;

- d'autoriser son Président à signer la convention relative à la création du GECT Eurodistrict Région Freiburg – Centre et Sud Alsace ;
- d'autoriser son Président à signer les statuts du GECT Eurodistrict Région Freiburg - Centre et Sud Alsace ;
- de verser une contribution statutaire annuelle d'un montant de 7 500 € correspondant à un siège à l'Assemblée du GECT Eurodistrict Région Freiburg - Centre et Sud Alsace ;
- de désigner Mme Catherine Greigert, Conseillère Départementale, pour représenter le Département du Bas-Rhin au sein de l'Assemblée Délibérante du GECT Eurodistrict Région Freiburg - Centre et Sud Alsace.

Il donne délégation à la Commission Permanente compétente pour la modification des statuts du GECT Région Freiburg Centre et Sud Alsace et de la convention de coopération afférente ainsi que pour toute décision nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

- Mme Michèle ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER)
- M. André ERBS (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
- Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
- M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)

Excusé :

M. Mathieu CAHN

Absents :

Mme Cécile DELATTRE
M. Jean-Louis HOERLE

CD/2020/003 - 730 - Soutien à la construction et à la rénovation de logements PDH - Convention-cadre 2020-2025 pour une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sur le territoire de la Communauté de Communes de SELESTAT

Le Conseil Départemental statuant par délégation, et sur proposition de son Président :

- approuve la convention-cadre pluriannuelle Opération de Revitalisation du Territoire de la Communauté de Communes et de la Ville de Sélestat (2020-2025) à conclure avec l'Etat, la Caisse des Dépôts et de Consignation, Action Logement, la Région Grand Est, la Ville de Sélestat, la Communauté de Communes de Sélestat et le Département ;
- donne délégation à la Commission Permanente pour approuver les projets d'avenants à intervenir ;
- autorise le Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Michèle ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER)
M. André ERBS (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)

Excusé :

M. Mathieu CAHN

Absents :

Mme Cécile DELATTRE

**CD/2020/004 - 735 - Développement de l'habitat social
Proposition d'approbation du projet de fusion entre la SEM
SIBAR et l'OPH OPUS 67**

Le Conseil Départemental, sur proposition de son Président :

Vu la délibération de l'OPUS 67 en date du 21 janvier 2020 demandant l'engagement de la procédure de fusion-absorption dans le cadre de laquelle OPUS 67 transmettra l'universalité de son patrimoine à la SIBAR,

Vu la délibération de la SIBAR en date du 30 janvier 2020 demandant l'engagement de la procédure de fusion-absorption dans le cadre de laquelle OPUS 67 transmettra l'universalité de son patrimoine à la SIBAR,

- Approuve le principe d'une fusion-absorption de l'OPUS 67 par la SIBAR et acte la dénomination de cette structure à compter du 1er juillet 2020 sous l'appellation « Alsace Habitat » ;

- Donne délégation à la Commission Permanente pour adopter les termes de la convention d'accord cadre pour la gestion des fonctionnaires entre le Département, la SIBAR et le Centre de Gestion du Bas-Rhin qui sera formalisée au 1er trimestre 2020 ;

En qualité de collectivité de rattachement d'OPUS 67 :

- Donne délégation à la Commission Permanente pour approuver le transfert de patrimoine d'OPUS 67 vers la SIBAR par voie de fusion ;

- Donne délégation à la Commission Permanente pour valider le projet de traité de fusion fixant les modalités de l'opération conformément au II de l'article L.411-2-1 du Code de la construction et de l'habitation et aux dispositions du Code de commerce ;

- Donne délégation à la Commission Permanente pour autoriser les administrateurs représentant la collectivité au conseil d'administration de l'OPUS à arrêter ledit projet de traité ;

- Donne délégation à la Commission Permanente pour solliciter en conséquence la dissolution d'OPUS 67.

- En qualité d'actionnaire public de la SIBAR :

- Donne délégation à la Commission Permanente pour approuver le projet de traité de fusion susmentionné, l'augmentation de capital social subséquente et toutes ses modalités, avec le cas échéant une réduction du capital social consécutive de la création d'un compte courant d'associé au profit du Département et pour fixer le montant, la durée et les conditions de ce compte courant d'associé ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour approuver la modification des statuts de la SIBAR et la nouvelle composition du conseil d'administration d'Alsace Habitat ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour approuver les précisions concernant l'objet social d'Alsace Habitat et confirme notamment la possibilité pour ladite société de vendre de l'énergie et de proposer des services à la personne en lien avec son objet social ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour autoriser les administrateurs représentant la collectivité au conseil d'administration de la SIBAR à arrêter ledit projet de traité, les modifications statutaires susmentionnées et la nouvelle composition du conseil d'administration ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour autoriser les représentants de la collectivité en assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SIBAR à approuver le projet de traité, les modifications statutaires susmentionnées et la nouvelle composition du conseil d'administration ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour prendre toute décision ou approuver la passation de tout autre contrat nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

Mme Michèle ESCHLIMANN (ayant donné pouvoir à M. Thierry CARBIENER)
 M. André ERBS (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER)
 Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)

Excusé :

M. Mathieu CAHN

Absents :

M. Vincent DEBES
 Mme Nadine HOLDERITH
 M. Marc SENE

**CD/2020/007 - 050 - Fonctionnement de l'Assemblée
 Modification des délégations du Conseil Départemental à la
 Commission Permanente**

Le Conseil Départemental, après en avoir délibéré, décide de donner délégation à la Commission Permanente pour :

- prendre les décisions et actes (dont conclusion, modification et résiliation de conventions) pris en application de l'article L.1115-4, de l'article L.1115-4-1 et de l'article L.1115-4-2 du CGCT ;

- approuver, modifier et résilier les conventions à conclure avec une commune ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre en application de l'article L.1511-3 alinéa 4 du CGCT visant à déléguer au Département la compétence pour octroyer, sur le territoire de ladite commune ou ledit EPCI, tout ou partie des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ;

- approuver, modifier et résilier les conventions relatives aux modalités de fonctionnement des collèges qui n'emportent pas attribution d'un avantage financier et ne sont pas relatives au budget des collèges.

Adopté à l'unanimité

◆ DIVERS

- **Rapport N°CD/2020/002** : *Proposition d'adhésion du Département du Bas-Rhin à l'Eurodistrict Région Freiburg Centre et Sud Alsace à l'occasion de sa structuration en GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale)*

Mme Catherine GREIGERT, en tant qu'élue désignée comme représentante du Département au sein du GECT Eurodistrict Région Freiburg Centre et Sud Alsace, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Marcel BAUER, en tant que membre du comité de pilotage de ce GECT, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Interventions : M. Marcel BAUER, M. le Président.

- **Rapport N°CD/2020/003** : *PDH - Convention-cadre 2020-2025 pour une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sur le territoire de la Communauté de Communes de SELESTAT*

M. Marcel BAUER, en tant que maire de Sélestat et président de la Communauté de Communes de Sélestat, ne peut pas prendre au débat ni au vote de ce rapport.

Interventions : Mme Catherine GREIGERT, M. le Président.

- **Rapport N°CD/2020/004** : *Proposition d'approbation du projet de fusion entre la SEM SIBAR et l'OPH OPUS 67*

M. Etienne WOLF, en tant que président de la SIBAR, et Mme Nathalie ERNST, en tant que membre du CA et actionnaire de la SIBAR, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

M. Jean-Louis HOERLE, en tant que président de l'OPUS 67, ainsi que M. Frédéric BIERRY, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Serge OEHLER et M. Etienne WOLF, en tant que membres du CA de l'OPUS 67, et Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, en tant que membre du CA et présidente de la CAO, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Interventions : Mme Catherine GREIGERT, M. Nicolas MATT et M. le Président.

- **Rapport N°CD/2020/005** : *Proposition de mise en place de deux conventions entre le Département et l'Eurométropole de STRASBOURG portant sur un cadre de collaboration autour des données géographiques et sur un partenariat concernant le plan cadastral napoléonien*

M. Jean-Louis HOERLE, en tant que vice-président en charge de la constitution, la gestion, l'utilisation et la diffusion des données géographiques de référence communautaires, des données de la base de données domaniales, la mise en œuvre de la géomatique à des fins d'analyse spatiale et de connaissance du territoire à l'Eurométropole de Strasbourg, ne peut pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N°CD/2020/007 : Modification des délégations du Conseil Départemental à la Commission Permanente

Mme Françoise BEY, M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF et M. Serge OEHLER, ainsi que Mme Françoise PFERSDORFF et M. Nicolas MATT, s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

Interventions : M. Eric ELKOUBY, M. Serge OEHLER, M. Thierry CARBIENER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Bernard FISCHER et M. le Président.

*
* *

◆ **CALENDRIER**

La prochaine réunion de la Commission Permanente aura lieu le 6 avril 2020.

*
* *

La séance est levée à 13h42.

Le Président,



Frédéric BIERRY

CONSULTATION DES ACTES

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex ;
- sur le site Internet www.bas-rhin.fr >rubrique « Le Conseil Départemental ».